

- c) Les animaux et la volaille sains qui sont expédiés directement pour abattage ne sont subordonnés à aucune restriction, à l'exception des porcs provenant d'exploitation les nourrissant de déchets. Cette catégorie de porcs ne peut entrer en Géorgie.

2. Qui peut faire une inspection?

L'une des personnes suivantes, à condition qu'elle soit approuvée par l'État d'origine pour faire des inspections officielles en vue de remplir les certificats sanitaires officiels.

- a) Les vétérinaires habilités et agréés.
- b) Les vétérinaires officiels à l'emploi permanent du ministère de l'Agriculture des États-Unis.
- c) Les vétérinaires officiels à l'emploi permanent de l'État.

3. Le certificat sanitaire officiel

Un "certificat sanitaire officiel" est un document sanitaire lisible de taille ordinaire, autorisé ou distribué par le fonctionnaire sanitaire chargé du bétail dans l'État d'origine et émis par un vétérinaire habilité après examen de l'animal (ou des animaux). C'est un dossier sanitaire individuel pour les animaux mentionnés sur le certificat. Le cas échéant, il indique la situation de la région, les épreuves subies par le troupeau, la vaccination, les résultats des tests exigés, une identification individuelle et les autres renseignements demandés. Il doit être approuvé et contresigné par le fonctionnaire sanitaire chargé du bétail dans l'État d'origine ou par son représentant désigné.

- a) Tout le bétail transporté dans l'État doit être accompagné d'un exemplaire d'un certificat ou permis sanitaire officiel, ou des deux, joint à la lettre de voiture, ou porté par le conducteur du véhicule ou de la personne responsable du bétail.
- b) Un exemplaire du certificat sanitaire officiel doit être envoyé immédiatement par le moyen le plus rapide disponible à l'adresse suivante: State Veterinarian, Capitol Square, 19 Hunter Street, Atlanta, Géorgie, 30334.
- c) Tout le bétail qui n'est pas entièrement conforme en pénétrant dans l'État sans un certificat sanitaire ou un permis convenable, ou les deux au besoin, doit être gardé en quarantaine aux risques et aux frais du propriétaire jusqu'à sa libération par le vétérinaire de l'État.
- d) L'épreuve de dépistage de la brucellose acceptée pour le transport du bétail d'un autre État en Géorgie est l'épreuve en tube et(ou) l'épreuve officielle sur carte. L'épreuve sur plaque n'est pas acceptable.

4. Permis

- a) Où peut-on se procurer des permis?
 - 1) Pour le bétail (autre que la volaille):
Les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures 30
Georgia Department of Agriculture
19 Hunter Street
Atlanta, Géorgie, 30334